

ACTION URGENTE

MEXIQUE. UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ATTAQUÉE

Le bureau d'une organisation de défense des droits humains situé à Chihuahua, dans le nord du Mexique, a été attaqué. Cette attaque est probablement liée à ses activités en faveur des droits humains et la sécurité du personnel pourrait être menacée.

Le 4 avril, des membres du Centre des droits des femmes (CEDEHM, *Centro de Derechos Humanos de las Mujeres*) ont découvert une fenêtre cassée dans leurs locaux. Des individus avaient brisé la vitre à coups de pierres et du verre jonchait le sol du bureau. Les membres du CEDEHM ont alerté la police municipale. Bien qu'un protocole d'intervention ait été préalablement mis en place pour que la police municipale puisse réagir rapidement face aux menaces, les policiers sont arrivés sur les lieux une heure et demie plus tard.

Le CEDEHM a signalé les faits au bureau du procureur de l'État de Chihuahua.

Depuis 2008, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) demande au gouvernement du Mexique de prendre des mesures de protection en faveur des membres du CEDEHM. En février 2013, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné des mesures provisoires de protection en faveur de **Luz Estela Castro**, coordinatrice générale de l'association, en raison des menaces et de l'hostilité croissantes dont elle fait l'objet du fait de son travail de défense des droits humains.

Cette attaque s'est déroulée deux jours après que des membres du CEDEHM et des représentants du gouvernement de l'État de Chihuahua se sont réunis pour examiner l'application de mesures de protection supplémentaires concernant les membres du CEDEHM et d'autres défenseurs des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé(e) par la sécurité de tous les membres du CEDEHM, notamment de Luz Estela Castro, et exhortez les autorités à leur fournir des mesures de protection efficaces, dans le strict respect de leurs souhaits, tel qu'ordonné par la Cour et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ;
- appelez-les à mener dans les meilleurs délais une enquête minutieuse et impartiale sur l'attaque ciblant les locaux du CEDEHM, le 4 avril, à en rendre les conclusions publiques, à déférer les responsables présumés en justice, et à revoir le protocole d'intervention rapide mis en place avec la police municipale de la ville de Chihuahua ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 MAI 2013 À :

Gouverneur de l'État du Chihuahua

Lic. Cesar Duarte Jáquez
Palacio de Gobierno, 1er piso, C.
Aldama #901, Col. Centro,
Chihuahua, Estado de Chihuahua, C.P.
31000, Mexique
Fax : +52 614 429 3464
Courriel :

despachodelejecutivo@hotmail.com

Formule d'appel : *Dear Governor, /
Monsieur le Gouverneur,*

Ministre de l'Intérieur

Miguel Ángel Osorio Chong
Secretario de Gobernación
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtemoc,
Distrito Federal, México, C.P. 6600
Fax : +52 55 5093 3414 (merci de vous
montrer persévérant)

Courriel : secretario@segob.gob.mx

Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Organisation locale

Centre des droits des femmes
(CEDEHM, *Centro de Derechos
Humanos de las Mujeres*)

Courriel :

comunicacion.cedehm@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MEXIQUE. UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ATTAQUÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le CEDEHM est une organisation de défense des droits humains qui offre soutien et protection aux victimes de violences domestiques et sexuelles, et s'occupe des cas d'homicides de femmes, de disparitions forcées et d'autres graves violations des droits humains. En outre, cette organisation représente légalement d'autres défenseurs dans la région qui sont en très grand péril.

Au Mexique, défendre les droits humains peut être dangereux. Ces dernières années, des dizaines de militants ont reçu des menaces de mort ou ont été victimes d'actes d'intimidation et de harcèlement. Certains ont été tués parce qu'ils faisaient leur travail.

La Loi relative à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes a été approuvée à l'unanimité en 2012 par la Chambre des députés et le Sénat, et ratifiée par le président. Le processus de mise en œuvre de ce texte a maintenant commencé, ce qui comprend la participation directe des représentants de la société civile, mais des protocoles opérationnels – des lignes directrices claires concernant la coopération entre les autorités et instances fédérales et étatiques – doivent être appliqués de toute urgence pour garantir l'efficacité de cette loi. Il est primordial que les autorités se rappellent que leur rôle ne se résume pas à instaurer un mécanisme de protection, mais qu'elles doivent aussi établir une communication vitale entre les gouvernements au niveau fédéral, étatique et municipal.

Noms : les membres du CEDEHM et Luz Estela Castro (f)

Genre : hommes et femmes

AU 86/13, AMR 41/017/2013, 8 avril 2013